

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 450

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Cette composition veille à garantir son indépendance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de rassembler des personnes qualifiées non présentes dans les structures administratives existantes tel que le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ou la Conférence Nationale de l'Autonomie.